

Dispositif sanitaire Onsec

À l'attention des habitants de Salazie identifiés comme patients à haut risque vital (PHRV) ou patients sensibles

QUI SONT LES PERSONNES CONCERNÉES ?

Circulaires DGS n° 97/113 du 17 février 1997 et DGS n° 2009-217 du 16 juillet 2009

Les patients sous respirateur ayant une autonomie respiratoire inférieure ou égale à 4h/jour ; les enfants sous nutrition parentérale ; et plus largement tout patient dialysé et personne en hospitalisation à domicile (HAD) qui courent un risque vital en cas d'interruption de leur prise en charge en cas d'événement climatique extrême.

PRÉ-ALERTE CYCLONIQUE

Les prestataires de soins à domicile et centre de dialyse :

- Prennent contact individuellement avec les patients dont ils ont la charge ;
- Organisent les séances de dialyse en anticipation au besoin ;
- Encouragent les patients qui ne seraient pas en sécurité à leur domicile en cas d'alerte rouge (isolement, zones identifiées pour reconnaître de fréquentes coupures d'électricité...) à rejoindre des lieux sécurisés. Ils planifient alors les transferts vers :
 - Le domicile d'un proche plus sécurisé,
 - Un centre de vie,
 - Un établissement de santé public ou privé (y compris dans les soins de suite et de réadaptation (SSR)).
- Communiquent à l'ARS et au SAMU, la liste des patients qui devront être transférés vers les établissements ou vers les centres de vie ;
- S'assurent que les patients oxygено-dépendants à domicile pourront disposer d'une autonomie en oxygène d'au moins 36 heures.

	ALERTE ORANGE CYCLONIQUE	ALERTE ROUGE CYCLONIQUE ALERTE VIOLETTE CYCLONIQUE	PHASE DE SAUVEGARDE
Pour les patients dialysés, les centres de dialyses.	Dialyses avancées ou rapatriement vers les centres hospitaliers.	Les patients restent à leur domicile.	Reprise progressive selon programmation des centres de dialyse.
Pour les PHRV sous respirateur ou appareillage électrique, qui ne nécessitent pas de soins constants.	Les prestataires préparent le transfert vers les centres de vie après régulation du SAMU centre 15, et transmettent les informations.	Les patients restent à leur domicile ou un domicile familial si une sécurisation électrique existe. Sinon, ils gagnent un centre de vie.	Retour au domicile dès que possible.
Pour les autres PHRV et patients sensibles.	Les prestataires préparent le transfert des PHRV vers les établissements de santé après régulation du SAMU centre 15, et transmettent les informations.	<u>Hospitalisé en établissement</u> Si un patient à domicile nécessite une hospitalisation durant l'alerte rouge, après régulation par le SAMU centre 15, un transfert vers un établissement de santé est envisageable si les conditions météorologiques le permettent. En alerte violette, pas de transport possible.	Retour au domicile dès que possible.